

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de
Tommy Cloutier
2023-07020

Me Jean-Pierre Chamberland

BUREAU DU CORONER	
2023-09-22 Date de l'avis	2023-07020 N° de dossier
IDENTITÉ	
Tommy Prénom à la naissance	Cloutier Nom à la naissance
25 ans Âge	Masculin Sexe
Percé Municipalité de résidence	Québec Province
	Canada Pays
DÉCÈS	
2023-09-21 Date du décès	Sainte-Thérèse-de-Gaspé Municipalité du décès
Route Lieu du décès	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Monsieur Tommy Cloutier a été identifié visuellement à l'urgence de l'Hôpital de Chandler par un proche.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 21 septembre 2023, vers 13 h 15, M. Cloutier, seul à bord, conduit un véhicule de marque Honda Civic 2010 en direction est sur le chemin de Saint-Isidore dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Au même moment, deux véhicules Ford F-150 circulant en direction ouest arrivent à sa hauteur. C'est alors que le véhicule de M. Cloutier dévie de sa voie et s'engage dans la voie inverse faisant alors face aux deux véhicules en question. Il percute le premier du côté conducteur endommageant le devant gauche de son véhicule, sectionne l'essieu arrière gauche du véhicule Ford F-150 lequel finit sa course 20 mètres plus loin dans le fossé côté nord à droite. Par la suite, il continue sa course et va frapper le front avant droit du second véhicule Ford F-150 qui suit le premier véhicule Ford-150, car sa conductrice avait la vue voilée par le véhicule qui le précédait. L'impact est brutal surtout du côté passager du véhicule de M. Cloutier dont l'habitacle est enfoncé profondément. Un appel est logé à la centrale 911 à 13 h 22 par un automobiliste qui a été témoin de la scène. Les ambulanciers arrivent sur place et entreprennent leur protocole et se mettent en direction de l'Hôpital de Chandler alors que M. Cloutier est en asystolie. Il arrive en arrêt cardiorespiratoire à l'urgence l'hôpital à 14 h 21. Des manœuvres de réanimation se poursuivent jusqu'à 14 h 45.

Le décès a été constaté à 14 h 45, le 21 septembre 2023.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été fait le 21 septembre 2023 à l'Hôpital de Chandler. Il a mis en évidence la présence de polytraumatisme consécutivement à une collision routière. Aucune autre lésion contributive au décès n'a été observée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. Aucun éthanol n'a été détecté. La présence dans l'urine de

cocaïne, de méthamphétamine, de métabolite de cannabis et de naproxène a été détectée. Aucune autre substance n'a été détectée.

ANALYSE

Le 21 septembre 2023 dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé sur le chemin Saint-Isidore, une route secondaire de deux voies sans accotement dont la limite de vitesse est de 80 km/h, le temps était clair. Il faisait soleil et la visibilité était très bonne et la densité de la circulation était faible. La surface de la route en asphalte, en pente et droite était sèche et en bon état. Le dépassement est interdit par une ligne double.

Par ailleurs, un ami de M. Cloutier déclare qu'il était ensemble depuis les trois derniers jours. Durant ces journées M. Cloutier a consommé de la drogue (méthamphétamine et cocaïne) à plusieurs reprises et n'a pas dormi.

Une amie de M. Cloutier déclare qu'il avait tendance à conduire vite.

Les conducteurs des deux véhicules Ford F-150 impliqués dans cette collision routière revenaient du travail et se dirigeaient vers la municipalité de Grande-Rivière sur le chemin Saint-Isidore. Le conducteur du premier véhicule mentionne qu'il a vu le véhicule de M. Cloutier approcher de lui à une vitesse qu'il estime être de 90 km/h et dévier avec ses deux roues côté conducteur dans sa voie et ensuite dévier de plus en plus. Il a fait une manœuvre sur sa droite pour l'éviter alors qu'il y a eu impact sur son côté gauche. L'autre conductrice du véhicule Ford F-150 déclare que le véhicule Honda lui a foncé dessus après avoir frappé le premier véhicule et qu'elle n'a pas pu l'éviter l'ayant vu au dernier moment.

Un témoin de l'accident s'est rendu voir le véhicule de M. Cloutier. Il mentionne qu'il respirait et avait un pouls et qu'il était coincé dans son véhicule.

Le véhicule Honda Civic n'a pas fait l'objet d'une inspection mécanique compte tenu des dommages considérables qu'il a subis lors des deux impacts.

Les résultats de la toxicologie confirment que M. Cloutier avait consommé des drogues entre 6 heures et 8 heures précédant l'accident.

Un de ses amis déclare, que vers midi le 21 septembre 2023, avoir déconseillé à M. Cloutier de quitter avec son véhicule et lui a offert de rester à coucher chez lui, car il n'avait pas dormi depuis 3 jours.

De ces déclarations, je conclus qu'il était très fatigué n'ayant pas dormi pendant les trois jours précédant l'accident. À mon avis, M. Cloutier s'est probablement endormi au volant et a perdu le contrôle de son véhicule.

CONCLUSION

Monsieur Tommy Cloutier est décédé d'un polytraumatisme consécutivement à une collision routière.

Il s'agit d'un décès accidentel.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Matane, ce 4 février 2024.

A handwritten signature in dark ink, reading "J. Pierre Chamberland". The signature is written in a cursive, flowing style.

Me Jean-Pierre Chamberland, coroner